

**La Lune à Moustaches**  
**Procès verbal**  
**Assemblée générale constitutive**

En date du 17 juin 2018

Présents : Jesabel Arsac, Pierre-Olivier Dombre, Aurélie Marteau

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

L'animation de la séance est assurée par **Jesabel Arsac** qui rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du bureau
4. Désignation de l'administrateur
5. Fixation du montant de la cotisation d'adhésion à l'association
6. Validation du règlement intérieur

**DÉLIBÉRATIONS**

**1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :**

Association : *La Lune à Moustaches – l'asso*  
avec siège à Vers-Pont-du-Gard (30210)

**2. Adoption des statuts :**

L'animateur de la séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

**3. Élection des membres du bureau :**

L'animateur de la séance sollicite des candidatures en vue de composer le bureau.

Il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Présidente : Jesabel Arsac (unanimité)

Trésorier : Pierre-Olivier Dombre (unanimité)

**4. Désignation de l'administrateur.**

Aurélie Marteau est désignée administratrice de l'association.

**5. Fixation du montant de la cotisation d'adhésion à l'association**

Le montant de la cotisation est fixé à **10 €** pour une personne seule, **25 €** pour une famille.

**6. Règlement intérieur**

Il est adopté à l'unanimité.

Fait à Vers-Pont-Du-Gard,  
le 17/06/2018

Signatures :

Jesabel Arzac  
Présidente

Pierre-Olivier Dombre  
Trésorier

